

MAIRIE d'YQUELON : CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE du 25/02/2019

Présents :

Mmes TABARD Chantal - AUMONT Heidrun - CHARDIN Josette - GUILLOUET Catherine
HEULIN Paulette - JACOMME Pascaline - LEMIÈRE Perrine
MM. ARONDEL Yves - GIRON Daniel - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane - TRAMECOURT
Francis - YVER Gilbert

Absent : M. ROYER Christophe

Secrétaire de séance : M. SORRE Stéphane

2019-012 VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Madame La Maire présente aux membres du conseil municipal un projet d'attribution de subventions à diverses associations pour l'année 2019.

Pour les associations sportives, il a été décidé de verser 15 € par adhérent Yquelonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE selon le montant des subventions aux diverses associations :

Ass. Yquelonnaise des Anciens Combattants	400	euros
Amicale Yquelonnaise du 3 ^{ème} âge	500	euros
Ass. Parents d'élèves R.P.I. Longueville-Yquelon	650	euros
Comité des Fêtes d'Yquelon	1600	euros
Les Drôles de Dames	500	euros
Protection et mise en valeur de l'église d'Yquelon	300	euros
Arts sous les clochers	600	euros
A.G.A.P.E.I.	100	euros
A.P.A.E.I.A.	35	euros
Amicale des sapeurs-pompiers de Granville	90	euros
Ass. Visiteurs des malades (VMEH)	55	euros
Bibliothèque du Centre Hospitalier	50	euros
Croix Rouge de Granville	60	euros
Espoir du Roc	75	euros
Ligue contre le cancer Comité de la Manche	60	euros
Secours populaire Comité de Granville	60	euros
Secours catholique	55	euros
CLCV	40	euros
Comité organisateur de Carnaval de Granville	1100	euros
Union Sportive Granvillaise	255	euros
Patronage Laique Granville Handball	285	euros
Granville Athlétic Club	60	euros
Association Saint-Pair tennis de table	30	euros
Granville Santé	100	euros

Ass. Don du Sang du Pays Granvillais	100	euros
Les Archers Donvillais	30	euros
Autre	200	euros

2019-013 PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DE GRANVILLE, SAINT PAIR-SUR-MER, DONVILLES-LES-BAINS, et YQUELON RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU POLE FAMILLE

Madame La Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention de partenariat entre les villes de Granville, Saint Pair-sur-Mer, Donville-les-Bains et Yquelon relative au fonctionnement et au financement du pôle famille.

Le secteur du Pays Granvillais est concerné par les violences intrafamiliales qui se présentent sous des situations très larges. Ce constat a amené à la création, depuis 2011, d'un atelier technique de « prévention des violences intra familiales » rattaché au CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance). Cet atelier, soutenu par l'Etat, vise à mettre en place des actions de prévention et de rencontres thématiques sur le territoire concerné. Un partenariat a été mis en place depuis 2015 entre la Ville de Granville et de nombreux partenaires sous la forme d'une convention organisant les modalités de fonctionnement de l'atelier technique « prévention des violences intra familiales ». Les actions menées et le travail en réseau a permis un accueil spécialisé des victimes de violences originaires des différentes communes du territoire du CISPD.

En 2018, la réalisation du Pôle de Santé du Port a permis de créer, au sein de cette structure à vocation médicale et paramédicale, un lieu dédié à la prise en charge des violences intra familiales avec création d'un poste de référent « violence et familles ». Ce lieu dédié permettra la réalisation d'un projet autour de 4 actions :

- Une action de prise en charge
- Une action de prévention, sensibilisation, formation et travail en réseau
- Un espace « famille et droits »
- Un projet « familles » au service de la commission parentalité

La présente convention quadripartite a pour objet :

- D'acter le partenariat entre les communes de Granville, Donville-les-Bains, Saint Pair-sur-Mer et Yquelon visant à la mise en œuvre des actions rattachées au CISPD en matière de prévention des violences intrafamiliales, de lutte contre les discriminations et de soutien à la parentalité.
- De prévoir les modalités de financement du Pôle Famille et du référent chargé de coordonner l'ensemble des actions au sein de la structure installée dans les locaux du Pôle de Santé du Port, propriété de la Ville de Granville.

La proposition de convention initiale prévoyait de diviser par 4 la participation financière pour le financement de la charge salariale de la référente.

Après discussion entre les 4 communes, la participation financière est proratisée au nombre d'habitants de chacune des communes.

Madame La Maire indique que les communes de Donville-les-Bains, Saint Pair-sur-Mer et Yquelon ont fait part d'autres observations à Madame La Maire de Granville et souhaitent des modifications de rédactions.

Après débat, les membres du conseil municipal n'ont pas pris de décision sur ce projet de convention de partenariat entre les villes de Granville, Saint Pair-sur-Mer, Donville-les-Bains et Yquelon relative au fonctionnement et au financement du pôle famille. Ils attendent que les modifications soient apportées et Madame La Maire la représentera à un prochain conseil municipal.

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le vingt-six février deux mil dix-neuf conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yquelon le 26 février 2019
La Maire,
Chantal TABARD